

# Citoyenneté, nationalité, deux mots, deux concepts

Tout est à refonder, à repenser, en commençant par le commencement. Rien ne va, parce que rien n'est cohérent de bout en bout. Qui fait de la politique sans projet de société, sans savoir ce qu'est une société digne de ce nom, en est réduit à proposer des mesures au mieux incomplètes, au pire contradictoires. Ses ambitions sont limitées à remporter le prochain scrutin ou, pour les plus sincères, à œuvrer dans l'intérêt général sans toutefois pouvoir parvenir à un résultat satisfaisant.

Les idées ci-après sont tirées d'une théorie globale, révolutionnaire, dite le Civisme. Elles sont donc liées à un tout indivisible, bien que le cadre de cet article oblige à les isoler, d'où des lacunes apparentes.

Le premier postulat de cette théorie, dont tout découle, est que les Sociétés ou Cités sont constituées d'individus unis librement dans le but d'accroître leurs chances de survie, leur sécurité, comparé à ce qu'elles seraient s'ils vivaient séparément. Comme la sécurité que procure la Cité en tant que Droit est nécessairement le fait des Citoyens, cela implique que ces derniers ont le Devoir de se défendre mutuellement, de sorte qu'ils sont égaux en Droits parce qu'ils sont égaux en Devoirs. Le principe d'Égalité est donc la clé de voûte de l'ordre social. En développant, on parvient à cette conclusion : est Citoyen tout individu admis à faire partie de la Cité, qui participe effectivement à la vie de la Cité selon ce qu'elle considère comme une participation, qui la défend au besoin, et qui, en retour, jouit de tous les bienfaits de sa Cité.

La notion de Citoyenneté pourrait suffire si les hommes naissaient, vivaient et mourraient au même endroit. Mais ils se déplacent aujourd'hui plus que jamais. Immigration et émigration rendent la population si changeante, les idées

gauchistes et capitalistes la rendent si inconstante, que la fidélité des Citoyens envers la Cité ne va plus de soi et que celle-ci ne sait plus à qui se fier. La définition de la Citoyenneté reste valable, mais une autre notion devient indispensable : la Nationalité.

Une Cité a besoin, pour exister, pour fonctionner, pour être dirigée, de Citoyens en qui elle puisse avoir une confiance totale, de Citoyens d'un dévouement à toute épreuve, prêts à la servir au moindre appel, à sacrifier leurs intérêts personnels voire leur vie pour elle. Il est clair que la Citoyenneté, reconnue à quiconque participe à la vie de la Cité ne témoigne pas d'une réelle affection pour la Cité. Il s'ensuit que certains droits, principalement les droits politiques, ne peuvent être mis à la portée de tous les Citoyens, qu'ils ne peuvent être attachés à la Citoyenneté, mais doivent être mérités par l'accomplissement de devoirs particuliers qui assurent la Cité, autant que faire se peut, des sentiments à son endroit. Ces devoirs et droits particuliers sont alors attachés à la Nationalité qui s'ajoute à la Citoyenneté sans se confondre avec elle.